

Aménagement circulation et stationnement

Le carnaval se déroulera le samedi 11 avril 2026 à Amboise.

o Retrouvez les informations de l'événement en [cliquant ici](#).

Pour la sécurité du public, un aménagement de la circulation est mis en place.

Rue de la Tour, place Michel Debré, avenue des Martyrs de la Résistance, place Saint-Denis, rue François 1er et rue Voltaire.

o Du vendredi 10 avril à 16h jusqu'au samedi 11 avril à 15h : le stationnement est interdit rue de la tour, place Michel Debré, avenue des Martyrs de la Résistance et place Saint-Denis (sur 2 places de stationnement).

o Le samedi 11 avril de 9h jusqu'à 15h la circulation est interdite : avenue des Martyrs de la Résistance, rue de la Tour, place Michel Debré, rue François 1er et rue Voltaire.

o Samedi 11 avril : une déviation est mise en place pour tous les véhicules.

[Référence arrêté municipal n°26-AT-0061](#)

Travaux / Rappel

Chemin de la Bigonnerie.

o Jusqu'au vendredi 15 mai : la circulation est interdite chemin de la Bigonnerie et chemin de la Bergerie.

o Jusqu'au vendredi 15 mai : une déviation est mise en place chemin Blanc.

[Référence arrêté municipal n°26-AT-0069](#)

Fête Foraine de printemps / Rappel

o Du lundi 6 avril à 20h au lundi 13 avril à 18h : la circulation est interdite et le stationnement est interdit parking Est du marché côté fleurs et artisanat, sur le parking des cars et place GIG-GIC.

o Du lundi 6 avril à 20h au lundi 13 avril à 18h : le stationnement est interdit parking Ouest du marché et parking en falun.

o Du samedi 11 avril à 10h jusqu'au dimanche 12 avril à 16h : la circulation est interdite parking du Mail, quai du Général de Gaulle.

Référence arrêté municipal n°26-AT-0076

Extension des terrasses / Rappel

o Du samedi 4 avril au jeudi 31 décembre 2026 : le stationnement est interdit rue Nationale.

o Du samedi 4 avril au dimanche 30 août 2026 de 10h à 23h : la circulation est interdite rue Nationale.

Référence arrêté municipal n°26-AT-0084

o Du samedi 4 avril au dimanche 1er novembre 2026 de 9h30 à 23h : le stationnement est interdit place Michel Debré. Cet arrêté ne concerne pas les places de PMR.

Référence arrêté municipal n°26-AT-0087

Travaux

o Du mercredi 8 avril jusqu'au dimanche 19 avril : la circulation est interdite à partir de l'intersection de la rue des Ormeaux et du boulevard Saint-Denis et de la rue des Grands Champs hors riverains.

o Du mercredi 8 avril jusqu'au dimanche 19 avril : une déviation est mise en place.

Référence arrêté municipal n°26-AT-0086

Votre contact

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23

webmaster@ville-amboise.fr